PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE LUNDI 26 FÉVRIER, PAR TEAMS
À 18 H 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Nadia Bergeron	Parent
Madame Mélanie Bernier	Conseillère en orientation
Madame Caroline Déry	Parent
Monsieur Yury Fesko	Parent
Monsieur Éric Houle	Enseignant
Madame Christelle Jean	Technicienne en éducation spécialisée
Madame Daphné Letendre	Enseignante
Madame Pauline Martin Paquet	Directrice
Madame Éliane Montembeault	Enseignante
Madame Josée Proulx-Chouinard	Enseignante
Monsieur Bruno Quesnel	Parent
Monsieur Edwin Antonio Villegas	Parent
Madame Esther Angèle Youbi	Parent
Aiden Donnelly	Élève
William Desparois	Élève

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Sylvie Gamache	Représentante de la communauté

1. **MOT DE BIENVENUE.**

   Après avoir constaté que les membres présents forment un quorum, madame Bergeron déclare la séance officiellement ouverte, à 18 h 29.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
   (CÉ-23-24-1260)

   IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Quesnel
   QUE les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal :
   3.1. Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2024;
   3.2. Suivi au procès-verbal du 29 janvier 2024;
4. Parole du public;
5. Présentation des projets d'activités et de sorties *(document 2142);*
6. Présentation des activités de financement et de commandites *(document 2143);*
7. Loi 23 *(document 2144);*
8. Uniforme scolaire;
9. Proposition de logo aux élèves *(document 2145);*
10. Choix du bénévole de l'année;
11. Parole à la représentante de l'OPP;
12. Parole aux élèves;
13. Parole à la représentante de la communauté;
14. Parole au personnel;
15. Parole au représentant au comité de parents;
16. Mot de la direction;
17. Mot de la présidente et correspondance;
18. Varia;
    18.1. Protocole alarme incendie.
    18.2. _____
    18.3. _____
19. Levée de l'assemblée.

APDOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL :

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2024. (CÉ-23-24-1261)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Fesko

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 tel que présenté par la direction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2024.

Aucun suivi.

4. PAROLE DU PUBLIC.

Aucun public.

5. PRÉSENTATION DES PROJETS D'ACTIVITÉS ET DE SORTIES (DOCUMENT 2142). (CÉ-23-24-1262)

Madame Martin Paquet présente les différents projets d'activités et de sorties proposés par les membres du personnel et approuvés par les directions de secteur.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Fesko
QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les projets d'activités et de sorties tels que présentés par la direction.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

6. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET DE COMMANDITES (DOCUMENT 2143). (CÉ-23-24-1263 à 1266)

Madame Martin Paquet présente les différents projets d'activités de financement et de commandites.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Christelle Jean
QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les projets d'activités de financement et de commandites tels que présentés par la direction.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

7. LOI 23 (DOCUMENT 2144).

Madame Martin Paquet présente le document portant sur la loi 23 et explique les changements que cela engendre pour le conseil d'établissement.

- *Le membre d'un CÉ qui fait défaut d'assister à 3 séances consécutives du CÉ sans motif jugé valable voit son mandat prendre fin à la séance qui suit, à moins qu'il n'y assiste (art. 54.1 LIP).*

- *L'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres du CÉ et à leurs substituts au moins 7 jours avant la séance. Les règles de régie interne ne peuvent plus établir de délais plus courts (art. 67 LIP).*

- *Il est désormais possible de tenir les séances du CÉ à distance, en autant que la direction ou un membre du CÉ soit présent physiquement au lieu fixé pour la séance. Les membres du CÉ pourraient interdire la tenue de séance du CÉ à distance via les règles de régie interne (art. 68.1 LIP).*

- *Le CÉ doit être consulté par le DG ou la personne qu'il désigne (plutôt que par la CS/le CSS) sur les critères de sélection du directeur d'école ou de centre (art. 79 et 110.1 LIP).*

Les membres conviennent que pour cette année le calendrier des rencontres sera maintenu tel quel. La secrétaire va transmettre la documentation le plus rapidement possible après la tenue du CPE, de manière à respecter le plus possible le délai de 7 jours avant la séance.

8. UNIFORME SCOLAIRE.

Madame Martin-Paquet informe qu'elle a rencontré deux compagnies soit Flipp design et Enfin mode sport. Elle explique le fonctionnement de chacune des compagnies et présente les propositions.

À l'unanimité les membres proposent de laisser le comité code de vie de l'école prendre la décision du fournisseur.

La présidente questionne à savoir quand l'information concernant la décision d'implanter l'uniforme sera transmise aux parents. La direction informe que cette communication sera transmise vendredi le 1er mars 2024.

9. PROPOSITION DE LOGO AUX ÉLÈVES (DOCUMENT 2145).

Madame Martin Paquet présente le document qui a été remis aux responsables du conseil des élèves afin qu'ils puissent sonder les élèves sur le choix du logo. Les résultats du sondage seront transmis à la direction pour le 1er mars 2024.

10. CHOIX DU BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE.

Le choix du bénévole sera fait par les responsables du football. Monsieur Éric Houle transmettra le formulaire complété avant le 1er mars 2024.

11. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DE L'OPP.

Madame Déry n'a pas d'information à partager.

Madame Martin nous informe que les parents qui avaient participé en début d'année à l'activité au CHSLD, ont été invités à participer au vernissage.

12. PAROLE AUX ÉLÈVES.

Les élèves n'ont rien à partager.

13. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ.

Madame Gamache est absente.

14. PAROLE AU PERSONNEL.

Madame Proulx-Chouinard souligne la bonne idée des membres de la direction d'avoir offert un certificat cadeau à la COOP de l'école dans le cadre de la semaine du personnel.

Madame Montembeault souligne la qualité de la pièce de théâtre Toc Toc qui a été présentée par la troupe de théâtre de l'école.

15. PAROLE AU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS.

Monsieur Fesko nous indique que la dernière rencontre a eu lieu le 21 février 2024. Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été abordés :

- ✓ L'éclipse solaire du 8 avril;
- ✓ L'approbation du plan triennal;
- ✓ L'octroi d'un budget de 6000 $ pour la présentation d'une pièce de théâtre ou d'un conférencier dans le cadre de la semaine de la santé mentale;
- ✓ La loi 23;

La prochaine rencontre du comité de parents est prévue le 13 mars 2024.

16. MOT DE LA DIRECTION.

Madame Martin Paquet informe les membres des principaux dossiers en cours :

- ✓ La semaine du personnel qui a eu lieu du 5 au 9 février 2024;
- ✓ La rencontre de parents qui a eu lieu en virtuel;
- ✓ La préparation de la pratique d'examen de français de 5e secondaire;
- ✓ L'élaboration du calendrier de la session d'examens;
- ✓ La mesure mise en place pour l'éclipse solaire du 8 avril 2024. Des lunettes seront remises à l'ensemble des élèves et une sensibilisation des élèves sera faite dans le cadre du cours de sciences;
- ✓ Le plan d'action du projet éducatif qui sera présenté prochainement.

17. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE.

Madame Bergeron n'a pas de correspondance.

18. VARIA.

18.1 Protocole alarme incendie

Lors d'une récente alarme d'incendie déclenchée le 22 janvier dernier, un élève présent s'est interrogé sur le protocole en place. Lorsque les groupes se sont déplacés vers l'aréna, quelques élèves éprouvaient des difficultés à retrouver leurs enseignants pour signaler leur présence.

En réponse à la question soulevée, la direction informe que l'alarme a été déclenchée par des élèves, qui ont été rencontrés par la suite. L'heure de l'alarme, soit à quelques minutes de la cloche pour le dîner, a rendu la gestion de la situation plus complexe. Cependant, elle mentionne que la vérification de l'école a été effectuée et qu'aucun élève n'est resté à l'intérieur.

Il est vrai qu'il y avait un rassemblement important à l'intérieur de l'aréna, et la direction retient qu'il faudra désigner des points de rassemblement dans l'aréna, qui est le lieu de rassemblement en cas d'urgence, mais aucune situation de débordement n'a été signalée. Elle indique également que les pompiers nous ont indiqué que l'évacuation s'était très bien déroulée.

Un retour avec le personnel a été fait. Un protocole d'urgence est déjà en place pour ce type de situation, mais la direction verra avec la responsable du protocole pour mettre en place des postes de surveillance plus spécifique à l'aréna afin d'améliorer la gestion des évacuations à l'avenir.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Daphné Letendre propose la levée de l'assemblée, à 19 h 43.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Pauline Martin Paquet Directrice	Nadia Bergeron Présidente